

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01706

Numéro SIREN : 750 931 271

Nom ou dénomination : A.N FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2022 sous le numéro de dépôt 26913

SARL A.N FINANCE
355 , AVENUE GABRIEL ALDIE
34.130 MAUGUIO

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €
RCS MONTPELLIER : 750.931.271

COMPTES ANNUELS DU 01.10.2021 AU 30.09.2022

BILAN ACTIF/PASSIF
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

*Certifie
conforme
à l'original
par la gérance
le 1-12-2022*

*Notaire
ANBROUS*

Antoine

A.N FINANCE
SARL au Capital de 1000 €
355, Avenue Gabriel Aldie
34130 MAUGUIO
Code NAF : 6420Z
Siret : 750 931 271 00019

Détail du bilan actif

A.N FINANCE

Etats de synthèse au 30/09/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/22
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
- 261000 Titres A & G Experts-Comptables	246 010,00		246 010,00
- 267000 Créances rattach Particip A & G E.C	1 870,56		1 870,56
Participations et créances rattachées	247 880,56		247 880,56
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	247 880,56		247 880,56
Stocks			
Créances			
Divers			
- 512001 Banque Dupuy de Parseval	591 774,84		591 774,84
Disponibilités	591 774,84		591 774,84
- 486000 Charges constatées d'avance	152,50		152,50
Charges constatées d'avance	152,50		152,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT	591 927,34		591 927,34
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	839 807,90		839 807,90

Détail du bilan passif

A.N FINANCE

Etats de synthèse au 30/09/2022

	Net au 30/09/22
PASSIF	
- 101300 Capital souscrit-appelé, versé	1 000,00
Capital social ou individuel	1 000,00
- 106100 Réserve légale	100,00
Réserve légale	100,00
- 106800 Autres réserves	763 047,04
Autres réserves	763 047,04
<i>Résultat de l'exercice</i>	75 506,46
TOTAL CAPITAUX PROPRES	839 653,50
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
- 518100 Banque -Frais à payer	63,72
<i>Découverts et concours bancaires</i>	63,72
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	63,72
- 408100 Fournisseurs - fact. non parvenues	90,68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90,68
Dettes fiscales et sociales	
TOTAL DETTES	154,40
TOTAL PASSIF	839 807,90

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

A.N FINANCE

Etats de synthèse au 30/09/2022

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois
PRODUITS	
Total	
CONSOMMATION M/SES & MAT	
- 606300 Achats de petit équipement	418,99
- 622700 Frais d'actes juridiques	44,88
- 627800 Frais bancaires	265,23
- 628110 Cotisations professionnelles	610,00
Autres achats & charges externes	1 339,10
Total	1 339,10
MARGE SUR M/SES & MAT	-1 339,10
CHARGES	
- 635410 Droits d'enregistrement	25,00
Impôts, taxes et vers. assim.	25,00
Total	25,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 364,10
- 761000 Dividendes Particip A & G Experts-C	76 870,56
Produits financiers	76 870,56
Résultat financier	76 870,56
RESULTAT COURANT	75 506,46
Résultat exceptionnel	
RESULTAT DE L'EXERCICE	75 506,46

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	245 880	482	77 000	484	75 000	486	247 880				
TOTAL		490	245 880	492	77 000	494	75 000	496	247 880				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

ANNEXE 2/3

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A. N. FINANCE

Néant ☐

*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	17 494
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	2 479
Déficits reportables	984	15 015
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	15 015

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G

2021
2022Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

ANNEXE 3/3

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2022

N° SIRET 7 5 0 9 3 1 2 7 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.N FINANCE

ADRESSE (voie) 355 avenue Gabriel Aldié

CODE POSTAL 34130

VILLE MAUGUIO

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique SARL Dénomination A&G EXPERTS COMPTABLES

N° SIREN (si société établie en France) 481702157

% de détention 50.00

Adresse : N° 355 Voie avenue Gabriel Aldié

Code Postal 34130 Commune MAUGUIO

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

SARL A.N FINANCE
355 , AVENUE GABRIEL ALDIE
34.130 MAUGUIO

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €
RCS MONTPELLIER : 750.931.271

RAPPORT DE GESTION EXERCICE DU 1^{er} OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

L'exercice social 2021/2022 de la SARL « A.N FINANCE » ressort avec un bénéfice de 75.506 €.

2 explications à ce bon résultat :

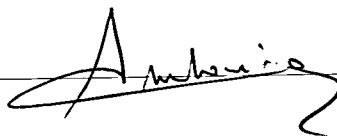
- 76.870 € de distribution de dividendes de la société « A & G EXPERTS-COMPTABLES » soit 12.317€ de plus qu'en 2020/2021.
-
- des charges d'exploitation minimales qui se sont élevées à 1.364 €.

Les dividendes tout comme le bénéfice du prochain exercice devraient être inférieurs à ceux de cet exercice.

En effet, bien que le volume d'affaires de la filiale soit maintenu, l'augmentation de certains frais aura une incidence négative sur le résultat d'« A & G EXPERTS-COMPTABLES ».

Fait à Mauguio le 13 novembre 2022

Nathalie AMBROSINO
Gérante



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'An Deux Mille Vingt Deux, le **30 Novembre à 19 heures**, l'Associée unique de la société « **A.N FINANCE** », Société A Responsabilité Limitée au Capital de 1.000 euros dont le Siège Social est au : 355 Avenue Gabriel Aldié 34130 MAUGUIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le n° 750.931.271 (2012 B 1706), s'est réunie audit Siège afin de statuer sur les résolutions mises à l'Ordre du Jour.

L'Assemblée est présidée par Mme Nathalie AMBROSINO, Associée unique et propriétaire de 100 Parts Sociales numérotée de 1 à 100.

Soit un TOTAL de Parts représentées de 100.

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la
Présidente :

- Les statuts
- La Convocation
- L'ordre du jour de la présente Assemblée
- Les comptes de Bilan et de Résultat, l'annexe, le rapport de gestion de la Gérance
- Divers documents : Livre d'Assemblée Générale, la comptabilité...
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

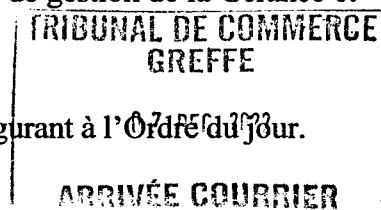
La Présidente déclare que les documents requis ont été remis à l'Associée unique dans les délais impartis. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au **30 septembre 2022** et quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice **2021/2022**

La Présidente donne lecture du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos au **30 septembre 2022**. Elle poursuit par la lecture du rapport de gestion de la Gérance et du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Enfin, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.



NA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu lecture du Rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos au **30 septembre 2022**, approuve lesdits comptes qui se soldent par un résultat bénéficiaire de **75.506,46 €**.

Elle donne quitus entier et sans réserve à Mlle Nathalie AMBROSINO, gérante, pour sa gestion concernant les comptes de l'exercice du **1er octobre 2021 au 30 septembre 2022**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de **75.506,46 €** en compte "Autres Réserves".

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal signé par la Gérante et l'Associée unique.

Nathalie AMBROSINO

Associée unique et Gérante

